



## Assemblée générale du vendredi 21 juin 2019

L'assemblée générale de CiDAN Corse s'est tenue le vendredi 21 juin 2019 à partir de 14h dans la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville d'Ajaccio. Un café d'accueil était offert à chacun des participants.

Étaient présents.

Monsieur Jean-Louis POLI, délégué régional sortant,  
Monsieur Gaston LEROUX-LENCI, nouveau délégué régional  
Madame Nathalie PALTRINIERI, chargée de mission aux affaires sociales  
Messieurs Alain DE CRESCENZO, chargé de mission adjoint Police  
Raymond EUVRARD, chargé de mission Éducation Nationale  
Philippe GALLOT, chargé de mission Police  
Robert MOREAU, chargé de mission Gendarmerie  
Jean-Marc STEFANI, chargé de mission Communications

Étaient absents excusés;

Madame Dominique FAUST, chargée de mission Police

Monsieur Jean-Louis POLI informe l'assistance de la proposition qui a été faite auprès du bureau national de CiDAN de nommer Monsieur Gaston LEROUX-LENCI délégué régional de CiDAN Corse, lui-même étant atteint par la limite d'âge inscrite dans les statuts. Cette proposition a reçu un avis favorable du bureau national de l'association.

Monsieur Gaston LEROUX-LENCI ouvre la séance en demandant que soit observée la traditionnelle minute de silence en hommage aux militaires morts en opération depuis la précédente assemblée générale; il y associe les blessés et polytraumatisés qui en sont revenus. Monsieur Jean-Louis POLI demande qu'y soient associés aussi les tués et blessés de la Gendarmerie et de la Police.

Après cette minute de silence, le délégué régional rend hommage à Monsieur Jean-Louis POLI, délégué régional sortant, et à Monsieur Raymond EUVRARD, chargé de mission Éducation Nationale, dont l'action a été déterminante dans la réussite des projets menés par l'association, en particulier celui des Vosges.

Il aborde ensuite les points suivants:

1: Il souhaite rendre hommage aux poilus corses tombés au combat dans la région Nord/ Pas-de-Calais. Compte-tenu du fait que les sépultures de ces soldats sont disséminées dans les très nombreux cimetières, il propose de créer un monument qui serait un lieu de recueillement unique. Lors de la remise des prix CiDAN au sénat, il a rencontré le maire de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire où est situé l'Anneau de la Mémoire (Notre-Dame-de-Lorette). Après présentation du projet, celui-ci a proposé de mettre à disposition de CiDAN Corse un terrain au sein du Jardin de la Paix à Notre-Dame-de-Lorette.

2: Pour concrétiser ce projet, il convient de planifier les actions à mener:

- Établir une liste exhaustive de tous les poilus corses tués dans les Hauts-de-France (grâce à l'aide précieuse de l'amicale des Corses du Pas-de-Calais), avec mention de leurs communes d'origine.
- La collaboration des maires des communes ayant des soldats tués sera sollicitée afin de vérifier si tous les noms figurent bien sur les monuments (il apparaît qu'il manque certains noms)
- Il sera proposé aux maires d'organiser une cérémonie, en présence de la population et des scolaires, afin de prélever un peu de terre de sa commune; les échantillons seront regroupés et déposés dans une urne qui sera insérée dans le nouveau monument dédié aux poilus corses.
- Malheureusement, il y a des soldats qui sont portés disparus et dont nous ne savons pas où se trouvent les ossements. Afin de leur rendre hommage, Monsieur Gaston LEROUX-LENCI, propose que 4 communes dans chaque département de Corse soient tirées au sort et que de la terre soit prélevée et mise également dans l'urne. Cela sera en quelque sorte l'hommage au poilu inconnu corse.

Ci-dessous, vous trouverez un rappel de la genèse et de la création des Jardins de la Paix.

### **LES JARDINS DE LA PAIX**

*Quarante Jardins de la Paix ont été aménagés sur le territoire français; quatre d'entre eux formant un anneau sont situés dans le département du Pas-de-Calais, dont un à Notre-Dame-de-Lorette, commune d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE. L'association CiDAN Lille et l'amicale des Corses du Pas-de-Calais, particulièrement actives dans cette région, ont été associées à cette réalisation.*

*Le projet des Jardins de la Paix a consisté à implanter en 2018 une quinzaine de jardins pérennes sur le thème de la paix dans la région des Hauts-de-France. Ce nouveau circuit mémoriel rend hommage aux innombrables morts tombés sur le sol français de 1914 à 1918 : il témoigne du nombre et de la diversité des pays engagés dans ce conflit. Ce projet a été porté par l'Association Art & jardins – Hauts-de-France et par la Mission du centenaire de la Première guerre mondiale. Art & jardins – Hauts-de-France a été créée à l'initiative de la région Hauts-de-France pour développer un projet de jardins dans l'ensemble de la région. Elle a été également financée par le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que des partenaires privés.*

*Créés par des paysagistes des pays dont les forces militaires ont combattu dans la région, ces jardins artistiques sont groupés en pôles de trois ou quatre jardins, situés chacun à proximité de lieux de mémoire de la Grande Guerre et des itinéraires du tourisme de mémoire tels qu'Arras, Vimy, Thiepval, Peronne, Compiègne, Le Quesnoy, Fromelles ou le Chemin des Dames... Les premiers jardins ont été inaugurés à l'automne 2018, un siècle après les déchirements de la Grande Guerre. L'un de ces jardins a été réalisé sur la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire, sur le site de Notre Dame de Lorette, dans le département du Pas-de-Calais (France)*

## **LE SITE DE NOTRE DAME DE LORETTE**

*La nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette est le plus grand cimetière militaire français. Située sur une colline, à 165 mètres d'altitude, sur le territoire de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire près de Lens, dans le département du Pas-de-Calais, elle domine l'Artois. Cette colline a été l'un des champs de bataille les plus disputés entre octobre 1914 et septembre 1915. Le relief du site est extrêmement présent car ces collines de l'Artois ont été une véritable ligne de démarcation dans le paysage. Elles font de cette géographie un point central d'occupation pendant la Grande Guerre. Le site, d'une superficie totale de plus de 25 hectares, comprend le cimetière, une basilique, une tour-lanterne, un Flandre française et en Artois pendant la Première Guerre mondiale.*

*Le site choisi est situé au Sud-Ouest de la nécropole nationale, sur un terrain communal de la ville d'Ablain-Saint-Nazaire. De nombreuses promenades piétonnes et chemins de randonnées passent sur la route qui forme la délimitation Nord du site. L'espace de mise en œuvre du jardin de la paix est situé sur le versant Sud du coteau de la Colline. Une pente profile le terrain du Nord au Sud, et annonce la vallée côté boisement. Le site possède des percées visuelles fines sur les sépultures de la nécropole, mais aucune sur l'anneau de la mémoire. Malgré la proche distance de ces trois espaces (Anneau de la Mémoire, Nécropole nationale et Site de mise en place du Jardin de la Paix), ils gardent chacun leur autonomie.*

## **LE JARDIN, DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION**

*Résolument tourné vers l'avenir, ce jardin de la Paix est un témoignage de la vitalité de la création artistique en France un siècle après la fin de la Première Guerre mondiale. Le jardin proposé a pris en compte la spécificité du site et de ses contraintes techniques. Une visite sur place, prise en charge par l'organisateur, a été effectuée avant le rendu définitif du projet. Ce jardin a été pensé pour être pérenne. Sa conception tient compte de son évolution dans le temps : le plan de plantations est adapté aux saisons et le choix de plantes nécessitant peu d'entretien a été privilégié (ex. : plantes vivaces). L'équipe sélectionnée a participé activement à la réalisation du jardin : sa présence effective sur place, au minimum 10 jours, a été indispensable. L'équipe a été conseillée et accompagnée dans la phase de réalisation par le directeur technique d'Art & jardins - Hauts-de-France.*

*Les entreprises régionales et locales ont autant que possible été privilégiées pour les différents achats et les matériaux naturels ont été privilégiés. La mise en place du jardin a intégré une phase collaborative avec la population locale (exemples : présentation du projet, réalisation avec certains acteurs locaux...). À l'issue de la réalisation, les artistes ont remis aux organisateurs une fiche d'entretien, complète et explicite, de leur jardin.*

### **\* modification des statuts:**

Le délégué régional propose que soient supprimées les charges de délégués départementaux; seront mis en place des comités de pilotage basés sur le volontariat des membres, chaque comité de pilotage prendra en charge une des activités envisagées.

Ces comités de pilotage seront mis en place pour chaque action menée. Il sera fait appel aux volontaires. Le 1<sup>er</sup> sera mis en place pour ce projet de monument dans la région Nord-Pas-de-Calais. L' idéal serait de couvrir la totalité des communes concernées. Lors de la prochaine assemblée, la liste des communes sera présentée et il sera fait appel aux volontaires.

Monsieur Jean-Louis POLI, délégué régional sortant, est nommé président d'honneur du comité technique régional

Pour assurer le secrétariat, le délégué régional sera assisté d'un secrétaire général, Monsieur Philippe GIORGI, mandataire judiciaire chargé des tutelles et d'un secrétaire général adjoint Monsieur Olivier ESTEVE, adjoint Police Nationale

***Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.***

***\* recrutement dans la réserve citoyenne***

Monsieur Gaston LEROUX-LENCI est lieutenant-colonel dans la réserve citoyenne du service de santé des armées. Il informe l'assistance de la création cette année d' une section des cadets qui comporte six membres. Il souhaite que CiDAN Corse fasse la promotion de cette structure et recrute le maximum de candidats.

***Cette proposition est acceptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h 00.